

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le 24 mars, à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire à Parigné l'Evêque.

Présents: Mmes BERTHE, CORMIER, PREZELIN, HAMET, PASTEAU, RENAUT (excepté le point n° 1 relatif aux votes des comptes administratifs), DESNOT, JEUSSET, MORGANT, PAQUIER, CHAUVEAU, GUILLOT, Mrs COSNUAU, FOURMY, LIVET, CHIORINO, DE SAINT RIQUIER, GRAFFIN, POTEL, RIBAUT, FERRE, LUBIAS, HUREAU, TAUPIN.

Absents excusés: M. LAIR (pouvoir à M. COSNUAU), M. GEORGES, Mme RENAUT (point n° 1 relatif aux votes des comptes administratifs), Mme MESNEL (pouvoir à Mme HAMET), M. PREUVOST, M. LEPETIT (pouvoir à M. LUBIAS), M. CHARDON (pouvoir à Mme PAQUIER), M. ROUANET (pouvoir à Mme DESNOT).

Secrétaire : M. COSNUAU.

-
- 1) **Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats**
 - Budget général
 - ZAC de la Chenardière 2^{ème} et 3^{ème} tranches
 - ZAC de la Boussardière 1^{ère} et 2^{ème} tranches
 - SPANC
 - 2) **Approbation des comptes de gestion 2014**
 - 3) **Vote du budget primitif 2015 de la Communauté de communes**
 - 4) **Vote des budgets annexes : Zones d'Activités Economiques**
 - ZAC de la Chenardière 2^{ème} et 3^{ème} tranches
 - Zone de la Boussardière : 1^{ère} et 2^{ème} tranches
 - 5) **Budget annexe du SPANC**
 - a) **Vote du budget**
 - b) **Tarifs des redevances**
 - 6) **Construction du DOJO : demande de subvention DETR**
 - 7) **Service communautaire de voirie : bilan financier 2014**
 - 8) **Enfance-jeunesse : avenant n° 2 au marché de transport routier de personnes – lot n° 1 : véhicules de 50 places et plus**
 - 9) **Rémunération des musiciens pour la participation aux jurys internes**
 - 10) **Remboursement des charges d'électricité et de téléphonie à la Commune de Parigné-l'Evêque**
 - 11) **Informations**

Ajouts à l'unanimité des présents

- 12) **Demande de subvention auprès du Pays du Mans dans le cadre de l'organisation des Jours Verts 2015**
 - 13) **Avenant au Contrat Pour l'Action et la Performance (Barème E)**
 - 14) **Subvention à l'association « The Airs »**
-

Suite à la démission de Monsieur Jean LEROYER de son mandat de conseiller communautaire, la Présidente informe l'assemblée que Monsieur

Jacques CHARDON lui succède en tant que conseiller communautaire. Il siègera par ailleurs à la Commission Sport et Culture.

1) Approbation des comptes administratifs et affectation des résultats

Approbation des comptes administratifs 2014

Le Conseil communautaire, alors placé sous la présidence de Monsieur COSNUAU Jean-Luc, 1^{er} vice-président (*la Présidente a quitté la salle lors du vote*), délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Madame RENAUT, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

a) Budget général de la Communauté de communes

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				268 005,41	0,00	268 005,41
Opérations de l'exercice	6 222 391,84	7 109 467,25	2 443 604,12	2 715 492,38	8 665 995,96	9 824 959,63
TOTAUX	6 222 391,84	7 109 467,25	2 443 604,12	2 983 497,79	8 665 995,96	10 092 965,04
Résultats de clôture		887 075,41		539 893,67	0,00	1 426 969,08
Restes à réaliser			592 660,58	351 476,16	592 660,58	351 476,16
TOTAUX CUMULES		887 075,41	592 660,58	891 369,83	592 660,58	1 778 445,24
RESULTATS DEFINITIFS		887 075,41		298 709,25		1 185 784,66

b) SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 458,52	1 550,00		1 550,00	4 458,52
Opérations de l'exercice	14 830,22	14 829,79	0,00	1 975,00	14 830,22	16 804,79
TOTAUX	14 830,22	19 288,31	1 550,00	1 975,00	16 380,22	21 263,31
Résultats de clôture		4 458,09	0,00	425,00	0,00	4 883,09
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		4 458,09	0,00	425,00	0,00	4 883,09
RESULTATS DEFINITIFS		4 458,09		425,00		4 883,09

c) ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,00	0,00	184 159,65	0,00	184 159,65
Opérations de l'exercice	41 331,68	50 689,21	41 331,68	34 431,35	82 663,36	85 120,56
TOTAUX	41 331,68	50 689,21	41 331,68	218 591,00	82 663,36	269 280,21
Résultats de clôture		9 357,53	0,00	177 259,32	0,00	186 616,85
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		9 357,53	0,00	177 259,32	0,00	186 616,85
RESULTATS DEFINITIFS		9 357,53	0,00	177 259,32		186 616,85

d) ZAC de la Chenardière 3^{ème} tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		45 000,00	0,00	43 162,74	0,00	88 162,74
Opérations de l'exercice	968 052,57	923 053,68	903 250,88	916 837,26	1 871 303,45	1 839 890,94
TOTAUX	968 052,57	968 053,68	903 250,88	960 000,00	1 871 303,45	1 928 053,68
Résultats de clôture		1,11	0,00	56 749,12	0,00	56 750,23
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		1,11	0,00	56 749,12	0,00	56 750,23
RESULTATS DEFINITIFS		1,11	0,00	56 749,12		56 750,23

e) ZAC de la Boussardière 1^{ère} tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	474 237,28	0,00	635 804,98	0,00	1 110 042,26	0,00
Opérations de l'exercice	772 867,55	1 109 497,09	667 062,57	1 367 243,00	1 439 930,12	2 476 740,09
TOTAUX	1 247 104,83	1 109 497,09	1 302 867,55	1 367 243,00	2 549 972,38	2 476 740,09
Résultats de clôture	137 607,74	0,00	0,00	64 375,45	137 607,74	64 375,45
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	137 607,74	0,00	0,00	64 375,45	137 607,74	64 375,45
RESULTATS DEFINITIFS	137 607,74	0,00		64 375,45	73 232,29	

f) ZAC de la Boussardière 2^{ème} tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		0,03	0,00	143 271,65	0,00	143 271,68
Opérations de l'exercice	1 383 803,75	1 383 803,72	1 299 801,88	856 728,35	2 683 605,63	2 240 532,07
TOTAUX	1 383 803,75	1 383 803,75	1 299 801,88	1 000 000,00	2 683 605,63	2 383 803,75
Résultats de clôture		0,00	299 801,88		299 801,88	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		0,00	299 801,88		299 801,88	0,00
RESULTATS DEFINITIFS		0,00	299 801,88		299 801,88	0,00

2° - Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les comptes administratifs de la Communauté de communes, du SPANC, de la ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche, la ZAC de la Chenardière 3^{ème} tranche, la ZAC de la Boussardière 1^{ère} tranche et la ZAC de la Boussardière 2^{ème} tranche sont **approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Madame RENAUT reprend la présidence de la séance.

Affectation des résultats 2014

a) Budget général

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, le Conseil communautaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 ;

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) : Excédent (+) / Déficit (-) : 0 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : 887 075,41 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A+B = 887 075,41 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 1 284 796,20 € ;

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 298 709,25 €. Aucun besoin de financement.

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(E) : 539 893,67 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent (+) / Déficit (-) : - 241 184,42 €

- **Décide à l'unanimité des suffrages exprimés** de l'affectation suivante :

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 887 075,41 €.

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) : 539 893,67 €

b) Budget annexe SPANC

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, le Conseil Communautaire, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) : Excédent (+) / Déficit (-) : + 4 458,52 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : -0.43 €

Soit un résultat à affecter (si>0)

(C) = A+B = 4 458,09 €

Le résultat en investissement est excédentaire de 425,00 €. Aucun besoin de financement.

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(E) : + 425,00 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent (+) / Déficit (-) : 0

- **Décide à l'unanimité des suffrages exprimés** de l'affectation suivante :

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 4 458,09 €.

- affectation à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001) : 425,00 €

2) Approbation des comptes de gestion 2014

Le Conseil communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures sont conformes,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **Déclare à l'unanimité des suffrages exprimés**, que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les comptes de gestion de la Communauté de communes, du SPANC, de la ZAC de la Chenardière 2^{ème} tranche, la ZAC de la Chenardière 3^{ème} tranche, la ZAC de la Boussardière 1^{ère} tranche et la ZAC de la Boussardière 2^{ème} tranche sont **approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés**.

3) Vote du budget primitif 2015 de la Communauté de communes

La Présidente soumet à l'assemblée le projet de budget primitif 2015 élaboré par le Bureau communautaire selon les orientations définies par l'assemblée le 24 février dernier.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 8 737 909 € incluant un virement prévisionnel de 1 284 796.20€ en investissement.

Les dépenses de gestion courante sont en baisse de 100 000 € par rapport à l'an passé essentiellement du fait de la diminution des crédits affectés à l'entretien de la voirie et à la maîtrise du coût des prestations de collecte des déchets.

A services constants, les dépenses de personnel évoluent de 2.25 %.

Comme l'an passé, les « *autres charges de gestion courante* » intègrent le déficit de la 1^{ère} tranche de la ZAC de la Boussardière pour un montant de 809 086€, opération dont la clôture avait initialement été envisagée en 2013 puis repoussée. Cette charge pourra être étalée sur 5 ans. Elle sera financée par le remboursement du solde de l'avance faite à ce budget pour un montant de 837 243€.

Dans le même temps, les recettes de gestion des services vont légèrement diminuer par rapport aux prévisions de l'an passé. A taux constant, le produit des impôts locaux va progresser de 180 000 € alors que les dotations d'Etat sont en diminution de 75 000 €. Comme évoqué lors du DOB, les participations de la CAF au financement des activités petite enfance – enfance – jeunesse diminuent sensiblement suite à la perception en 2014 de deux années de soutien.

Pour le premier budget de la mandature, la section d'investissement prévoit 2 161 174 € de crédits nouveaux en grande partie affectés aux 2 principaux projets validés en 2013 : la création d'un dojo communautaire à Changé et de locaux pour l'école de musique à Parigné. S'y ajoute le soutien financier de la communauté à la construction d'un dojo municipal par la commune de Parigné (200 000€).

Un important programme de réfection de voirie (211 900€), de soutien à la création de logements locatifs (275 000€) et de renouvellement de matériels et véhicules nécessaires au fonctionnement des services (354 000 €) complètent le programme.

Celui-ci est financé sans recours à l'emprunt.

Après cette présentation, le budget est ensuite mis au vote par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ainsi que pour les crédits non individualisés en opération de la section d'investissement, et par opération en section d'investissement.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le conseil est également invité à reconduire en 2015 les taux de la fiscalité directe locale adoptés en 2014, à savoir :

- Cotisation Foncière Economique : 24.43 %
- Taxe d'Habitation : 10.20 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 1.79 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 9.40 %

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4) Vote des budgets annexes : Zones d'Activités Economiques

a) Chenardière 2^{ème} tranche

L'exercice 2015 prévoit la vente du dernier terrain et la clôture de l'opération.

Au préalable, les branchements individuels aux différents réseaux seront réalisés et l'avance du budget principal remboursée (218 591€).

Compte tenu du solde de subvention à recevoir, l'opération devrait se clôturer en excédent de 111 534.99 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Adopte le budget 2015 de l'opération à l'unanimité des suffrages exprimés.**

b) Chenardière 3^{ème} tranche

Prudemment, le budget 2015 ne prévoira également pas de vente de terrain. La collectivité disposant de trésorerie, elle pourra rembourser une partie de l'emprunt relais (200 000 €) contracté en 2013 et au besoin la remplacer par une avance remboursable du budget principal.

Selon les prévisions validées par le bureau, le bilan définitif de l'opération devrait faire apparaître un besoin de financement de 70 940.54 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Adopte le budget 2015 de l'opération à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. GRAFFIN).**

c) Boussardière 1^{ère} tranche

Afin de clôturer l'opération, le budget 2015 prévoit le remboursement du solde de l'avance consentie par le budget général (837 243 €), le solde du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'encaissement du solde des subventions.

Le déficit global de l'opération estimé à 809 085.29 € sera pris en charge par le budget principal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Adopte le budget 2015 de l'opération à l'unanimité des suffrages exprimés.**

d) Boussardière 2^{ème} tranche

Après plus d'un an d'étude, le budget 2015 prend le pari de voir aboutir le projet d'achat d'un terrain de 15 000 m² par une entreprise qui souhaite y regrouper ses activités. Cette recette sera cependant insuffisante pour couvrir le déficit de 2014 de ce budget annexe. Pour cela le budget principal lui consentira une avance remboursable d'un peu moins de 164 000 €.

Le paiement des frais financiers de l'emprunt relais de 1 000 000 € contracté en 2013 pour financer les travaux d'aménagement, sera la principale dépense de l'année. 15 000 € de crédits sont également inscrits par sécurité pour d'éventuels menus travaux complémentaires.

Selon les prévisions validées par le bureau, le bilan définitif de l'opération devrait faire apparaître un besoin de financement de 576 444.41 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Adopte le budget 2015 de l'opération à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. GRAFFIN).**

5) Budget annexe du SPANC

a) Vote du budget

Il appartient au conseil de déterminer au cours de l'année 2015 les modalités et le calendrier des contrôles de bon fonctionnement des 2150 dispositifs d'assainissement non collectif diagnostiqués sur la période 2007 – 2010. Dans cette attente, le budget 2015 ne prévoit que le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que les diagnostics en cas de vente immobilière.

En l'absence de besoin en matière de biens d'équipement, la section d'investissement n'enregistrera que la dotation réglementaire aux amortissements. Les 2 400 € disponibles constitueront une réserve pour des besoins ultérieurs.

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 19 044 €. Elle intègre essentiellement des charges de personnel, des frais de déplacement et de maintenance de logiciel.

Elle est financée par le produit des redevances à hauteur de 14 585 € ainsi que par l'excédent antérieur reporté.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Adopte le budget 2015 de l'opération à l'unanimité des suffrages exprimés.**

b) Tarifs des redevances

Les dépenses d'exploitation et les recettes nécessaires pour les couvrir ont été calculées sur la base des temps d'intervention constatés en 2013 et confirmés en 2014.

L'an passé, le produit des redevances a couvert les dépenses correspondantes y compris la dotation aux amortissements. Dans ce contexte, le Bureau propose de reconduire les tarifs adoptés en 2014.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Maintient** les tarifs des redevances fixés en 2014, soit :
 - Redevance de contrôle de conception d'une installation : 54,15€ HT
 - Etude d'une modification d'un dossier de conception : 11,40€ HT
 - Redevance de contrôle de la bonne exécution des travaux : 96,82€ HT
 - Contre-visite simple : 17,00€ HT
 - Contre-visite complexe : 34,00€ HT
 - Redevance de diagnostic d'une installation : 101,75€ HT

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6) Construction du DOJO : demande de subvention DETR

Le projet de construction de la salle d'arts martiaux communautaire (DOJO) est susceptible d'être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- **arrête** les modalités de financement du projet comme suit :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses concernées par le financement	Taux	Montant de la subvention
DETR	915 000 €	25 %	228 750 €
NCR Pays du Mans	780 000 €	25 %	195 000 €
Total des financements			423 750 €
Part restant à la charge de la Communauté de communes			609 250 €
Montant total H.T. de l'opération			1 033 000 €

- **autorise** la Présidente à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2015 ;
- **atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ainsi que de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- **atteste** de la compétence de la Communauté de communes à réaliser ces travaux au vu de ses statuts.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

7) Service communautaire de voirie : bilan financier 2014

Depuis sa mise en place en 2006, la communauté de communes met à disposition des communes de Brette les Pins, Challes et Saint Mars d'Outille son service de voirie.

Les conventions conclues prévoient que celles-ci participent à ses frais de fonctionnement tels qu'ils apparaissent dans la comptabilité de la communauté de communes.

Contrairement aux années antérieures, en 2014 les interventions sur la commune de Saint Mars d'Outille ont été suspendues à la demande de la municipalité, pour des raisons financières. Cette diminution de l'activité a pu être compensée par le non remplacement d'un agent d'exploitation ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars.

Les frais de fonctionnement du service de voirie s'élèvent à 351 505.33€ pour l'année 2014 et diminuent de 35 560 € par rapport à 2013.

Le poids des investissements lourds réalisés lors de la création du service continue à diminuer. Cette tendance s'accroîtra en 2015 avec l'amortissement des matériels acquis en 2008.

Les équipements les plus anciens totalisant plus de 8000 heures de fonctionnement, devront être progressivement remplacés. Les besoins seront redéfinis dans le cadre de l'étude du transfert des chemins ruraux actuellement en cours. Cependant, du fait des amortissements pratiqués, la communauté de communes dispose désormais des moyens financiers pour renouveler son matériel sans alourdir la charge financière du service.

Néanmoins, le coût de celui-ci reste actuellement élevé en raison d'une mutualisation incomplète des moyens entre les communes.

C'est pourquoi, par souci d'équité entre les communes, il est proposé pour 2015 de maintenir la participation des communes de Brette les Pins, Challes au niveau de 2009.

Celle-ci serait en conséquence calculée sur la base de 298 142.28 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Arrête** le coût du service communautaire de voirie pour l'année 2014 à 351 505.33 €
- **Fixe** pour la 6ème année consécutive, à 298 142,28€ le montant qui servira de calcul à la participation définitive des communes ayant bénéficié de la mise à disposition, ainsi qu'à leur acompte provisionnel pour 2015.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8) Enfance jeunesse : avenant n° 2 au marché de transport routier de personnes – lot n° 1 : véhicules de 50 places et plus

Les Jours Verts se dérouleront cette année les 27,28,30 avril et 4,5,7 mai au groupe scolaire de Brette-les-Pins. La Communauté de communes organisera le transport des enfants depuis l'ensemble des écoles du territoire vers le groupe scolaire de Brette-les-Pins au moyen d'autocars.

Ces itinéraires n'ont cependant pas été prévus au sein du marché de transport routier de personnes, les jours verts se déroulant habituellement sur la Commune de Parigné-l'Évêque.

Il est par conséquent proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant n° 2 au lot n° 1 du marché de transport routier de personnes conclu avec la STAO afin d'ajouter au bordereau des prix les itinéraires et tarifs correspondants aux trajets.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Approuve** l'avenant n° 2 au lot n° 1 du marché de transport routier de personnes conclu avec la STAO dont l'objet consiste à ajouter les itinéraires et tarifs suivants au bordereau des prix unitaires :

N° des prix	Désignation de la prestation	Unité de valeur	Période	Prix H.T.
1-27	Itinéraire n° 15 : Groupe scolaire de St Mars d'Outillé → Groupe scolaire de Bretteles-Pins Voyage Aller le matin / Retour le soir	Unité	Du lundi au samedi en période scolaire	126.35 €
1-28	Itinéraire n° 16 : Groupe scolaire de Challes → Groupe scolaire de Bretteles-Pins Voyage Aller le matin / Retour le soir	Unité	Du lundi au samedi en période scolaire	126.35 €
1-29	Itinéraire n° 17 : Groupe scolaire de l'Epau à Changé → groupe scolaire de Bretteles-Pins Voyage Aller le matin / Retour le soir	Unité	Du lundi au samedi en période scolaire	129.80 €
1-30	Itinéraire n° 18 : Groupe scolaire de Parigné-l'Evêque → groupe scolaire de Bretteles-Pins Voyage Aller le matin / Retour le soir	Unité	Du lundi au samedi en période scolaire	102.30 €

- **Autorise** la Présidente à signer ledit avenant.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9) Rémunération des musiciens pour la participation aux jurys internes

Il est proposé à l'assemblée de fixer la rémunération des musiciens invités à participer aux jurys internes d'évaluation conformément aux préconisations de la Commission « Sport et culture ». Cette rémunération, établie à partir de l'indice majoré moyen pour un professeur cadre A, serait de 54.80 € net pour une vacation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'avis de la Commission Sport et Culture du 22 octobre 2014 ;

- **Fixe** la rémunération des musiciens pour participation aux jurys internes à 54.80 € net par vacation.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

10) Remboursement des charges d'électricité et de téléphonie à la Commune de Parigné-l'Evêque

La Commune de Parigné-l'Evêque a procédé au paiement des factures d'électricité et de téléphonie concernant le bâtiment de l'école de musique jusqu'au 31 janvier 2014, date à

laquelle les contrats correspondants ont été modifiés pour être portés par la Communauté de communes.

Or, le paiement de ces charges auraient dû être acquitté par la Communauté de communes dès le transfert de compétence de l'école de musique et de la mise à disposition de plein droit des bâtiments correspondants, soit au 1^{er} juillet 2013.

Il est par conséquent proposé à l'assemblée de procéder au remboursement des sommes versées par la Commune de Parigné-l'Evêque entre le 1^{er} juillet 2013 et le 31 janvier 2014.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Décide** du remboursement à la Commune de Parigné-l'Evêque des sommes versées entre le 1^{er} juillet 2013 et le 1^{er} janvier 2014, soit :
- Electricité : 158.66 €
- Téléphonie : 115.97 €

TOTAL : 274.63 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M. FOURMY).

11) Informations

La Présidente informe l'assemblée qu'en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été consentie, elle a décidé :

- La modification de l'objet de la régie de recettes pour l'école de musique afin de permettre d'encaisser, en plus des droits d'inscription à l'école de musique, les droits d'inscription aux autres activités organisées ponctuellement (DP2015-06)
- Le recrutement d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (12h45/semaine), rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade, pour le remplacement d'un agent absent du 17 février au 30 mars 2015 (DP2015-07).

L'assemblée est également avisée de l'arrêté (n° 15.065) de la Présidente par lequel elle a désigné les représentants de la Communauté de communes au sein du Comité technique et du CHSCT comme suit :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Nom Prénom	Qualité	Nom Prénom	Qualité
RENAUT Martine	Présidente	BERTHE Isabelle	Conseillère communautaire
COSNUAU Jean-Luc	Vice-président	HAMET Laurence	Conseillère communautaire
GEORGES Joël	Conseiller communautaire	HUREAU Laurent	Conseiller communautaire

La première réunion du Comité technique aura lieu le 7 avril 2015.

12) Demande de subvention auprès du Pays du Mans dans le cadre de l'organisation des Jours Verts 2015

La Communauté de communes organise la 10^{ème} édition des Jours Verts du 27 avril au 7 mai 2015. Cette manifestation permet de faire découvrir aux écoliers du territoire communautaire les bons comportements à travers 4 thématiques (la gestion des déchets, les énergies, l'eau, la biodiversité).

Certaines dépenses réalisées par la Communauté de communes pour l'organisation des Jours Verts sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention dans le cadre du dispositif « Plan Local de Prévention des Déchets » mis en place par le Pays du Mans.

Il est par conséquent proposé à l'assemblée d'autoriser la Présidente à solliciter une subvention auprès du Pays du Mans et d'arrêter le plan de financement prévisionnel.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses concernées par le financement	Taux	Montant de la subvention
Pays du Mans – Plan Local de Prévention des Déchets	2 622 €	70 %	1 835.4 €
Total des financements			10 706.84 €
Part restant à la charge de la Communauté de communes			8 871.44 €

- **Autorise** la Présidente à solliciter une subvention auprès du Pays du Mans au titre du Plan Local de Prévention des Déchets.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

13) Avenant au Contrat Pour l'Action et la Performance (Barème E)

L'organisme eco-emballage soutient financièrement et techniquement l'action de la Communauté de communes en faveur de la collecte sélective. Ce dernier souhaite dématérialiser ses échanges avec la Communauté de communes en ce qui concerne les modalités de transmission des factures et des avis de virements relatifs au soutien financier. Cette dématérialisation aurait pour effet d'améliorer le délai de transmission des documents, leur sécurité et permettra l'échange des informations sur un espace web dédié. La mise en place de cette dématérialisation nécessite la conclusion d'un avenant au contrat pour l'action et la performance (Barème E), et plus précisément au contrat de mandat d'autofacturation qui y est annexé.

Il est par conséquent proposé à l'assemblée d'approuver l'avenant correspondant et d'autoriser la Présidente à le signer.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **Approuve** l'avenant au Contrat de mandat d'autofacturation annexé au Contrat Pour l'Action et le Performance conclu avec l'organisme Eco-emballage.
- **Autorise** la Présidente à signer ledit avenant.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

14) Subvention à l'association « The Airs »

L'association « The Airs » souhaite inviter le groupe Sin Saya de l'école de musique dans le cadre d'un échange pédagogique et promotionnel à l'occasion de la sortie de leur premier disque (concert du 2 mai au Rabelais).

L'organisation de la représentation implique divers frais (techniciens / location de matériel son et lumière, Sacem...) auxquels l'association ne peut faire face au vu du caractère gratuit de la représentation.

Sur proposition de la commission sport et culture du 19 mars 2015, il est proposé à l'assemblée d'accorder à l'association « The airs » une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de permettre l'organisation de la représentation sous réserve de la production par l'association d'un bilan financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'avis de la Commission Sport et Culture du 19 mars 2015 ;

- **Attribue** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « The Airs » pour la représentation du 2 mai 2015.
- **Conditionne** son versement à la production d'un bilan financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Levée de séance à 22h30

La Présidente,

Martine RENAUT